

# Commune de Dunières



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

### ORDRE DU JOUR :

#### TRAVAUX

Programme éclairage public

Marché aménagement entrée OUEST : choix des entreprises

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Dénomination de voie : Impasse de la Fenière

Loyer ADMR - maison de santé

Prime d'intéressement

#### FONCIER

CIAF (Commission Intercommunale Aménagement Foncier) : constitution de la commission

Déplacement d'un chemin rural à la Côte

#### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

#### • Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, VALLAT Robert.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Dimitri CLOT, Colette MORIN (pouvoir à Jean Paul GRANGE)  
Christophe MOULIN (pouvoir à Thierry SABOT), Patricia SOUCHON (pouvoir à Pierrick MARCON)

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pascale MERLE est désignée secrétaire de séance.

• Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière sur le compte-rendu du 15.06.2021

TRAVAUX

Programme éclairage public

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public dans le bourg (tranche 1). Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence Eclairage Public. L'estimation des dépenses est de 45 649.11 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85 % soit :  
 $45\,649.11 \times 85\% = 38\,801.74 \text{ €}$ .

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

- *D'approuver l'avant-projet des travaux ;*
- *De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;*
- *De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 38 801.74 €.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux, confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente et fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 38 801.74 €.

### Marché aménagement entrée OUEST : choix des entreprises

La Commune de DUNIERES a consulté pour des travaux d'aménagement de l'entrée Ouest du bourg, de la rue du stade (RD44) et réfections de chaussées. La consultation, lancée sous une procédure adaptée comporte un lot unique.

Les travaux comportent une tranche ferme et deux tranches optionnelles, ainsi qu'une variante technique obligatoire :

- Tranche Ferme : Aménagement de l'entrée Ouest / Création d'écluses - Rue du Stade / Réfection du parking du gymnase.
- Tranche Optionnelle n° 1 : Réfection du parking de la Cure.
- Tranche Optionnelle n° 2 : Réfection de la cour arrière du Pôle Associatif.
  - Variante technique obligatoire n° 1 : Remplacement des bordures béton finition « lisse » par des bordures béton avec finition « Béton lavé ».

Les critères de notation étaient les suivants :

- Prix des prestations - 60 /100
- Valeur technique - 40/100

Six entreprises ont répondu :

- BROC TRAVAUX ROUTIERS (ST PIERRE EYNAC)
- COLAS (Agence de POLIGNAC)
- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (Agence d'YSSINGEAUX)
- EUROVIA DALA (Agence du CUSSAC)
- Groupement MOULIN SAS (mandataire) - ODTP (cotraitant)
- Maçonnerie ROYER (offre inappropriée erreur d'opération lors du dépôt du dossier)

	OFFRE PRIX € HT TRANCHE FERME	OFFRE PRIX € HT TRANCHE OPTIONNELLE 1	OFFRE PRIX € HT TRANCHE OPTIONNELLE 2	TOTAL TRANCHE FERME + OPTIONNELLES	OFFRE PRIX € HT VARIANTE OBLIGATOIRE
<i>ESTIMATION MOE</i>	<i>279 890.00</i>	<i>8 662.50</i>	<i>13 532.50</i>	<i>302 085.00</i>	<i>2 100.00</i>

### Classement Tranche Ferme

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE PRIX HT	NOTE PRIX / 60 PTS	NOTE TECHNIQUE / 40 PTS	TOTAL / 100 PTS
1	MOULIN SAS	251 060,90 €	60,00	34,50	94,50
2	EIFFAGE ROUTE	265 786,29 €	56,68	32,50	89,51
3	COLAS	284 130,20 €	53,02	35,50	88,52
4	BROC TRAVAUX ROUTIERS	256 922,50 €	58,63	25,50	84,13
5	EUROVIA DALA	262 748,28 €	57,33	17,50	74,83

### Classement Tranche Ferme + Tranches Optionnelles 1 et 2

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE PRIX HT	NOTE PRIX / 60 PTS	NOTE TECHNIQUE / 40 PTS	TOTAL / 100 PTS
1	MOULIN SAS - ODTP	266 632,90 €	60,00	34,50	94,50
2	EIFFAGE ROUTE	283 738,39 €	56,38	32,50	88,88
3	COLAS	308 979,60 €	51,78	35,50	87,28
4	BROC TRAVAUX ROUTIERS	278 194,80 €	57,51	25,50	83,01
5	EUROVIA DALA	292 847,38 €	54,63	17,50	72,13

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

- *De choisir si la Commune attribue la tranche ferme ou tranche ferme + tranches optionnelles 1 et/ou 2*
- *De choisir l'entreprise retenue.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la tranche ferme + tranches optionnelles 1 et 2 à l'entreprise MOULIN pour un montant de 266 632,90 € HT.

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

#### Dénomination de voie : Impasse de la Fenière

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 18.02.2020 dans laquelle la voie desservant le groupe de maisons du Solier a été dénommée « Impasse Feunière ». Or il convient de la nommée « Impasse de la Fenière » en référence au terme fenaison ...

*Il est demandé au Conseil Municipal d'annuler et remplacer la DCM 20210218-10 et d'attribuer la dénomination « Impasse de la Fenièrè ».*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la dénomination du groupe de maisons de Solier est valide « Impasse de la Fenièrè ».

#### Loyer ADMR - Maison de santé

Monsieur Le Maire rappelle que l'ADMR va intégrer les locaux de la maison de santé. Un local de 84.10 m<sup>2</sup> leur sera dédié soit  $84.10 \text{ m}^2 \times 8 \text{ € TTC (coût de la location / m}^2) = 672.80 \text{ € TTC}$   
+ charges environ 50 € TTC = 722.80 € TTC

L'ADMR prendrait en charge 400 € TTC / mois et ferait eux-mêmes leur ménage.

Reste à la charge de la Commune :  $722.80 \text{ €} - 400 \text{ €} = 322.80 \times 12 = \underline{3\ 873.60 \text{ € TTC}}$

Actuellement, l'ADMR est logé à titre gratuit par la Commune (bâtiment, fluides, ménage...)

*Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette prise en charge.*

Le Conseil Municipal, à la majorité, moins deux abstentions et un contre autorise la prise en charge d'une partie du loyer de l'ADMR à la maison de santé.

#### Prime d'intéressement

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime annuelle est versée, annuellement, aux agents en juillet pour un montant de 180 € brut.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette prime aux agents.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la prime d'intéressement.

#### FONCIER

##### CIAF (Commission Intercommunale Aménagement Foncier) : constitution de la commission

Monsieur Le Maire rappelle la DCM n°20201119-23 demandant l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Il convient de constituer la CIAF par arrêté afin qu'elle élabore les propositions de zonage. Elle sera présidée par commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Judiciaire du PUY-EN-VELAY. Monsieur Le Maire membre de droit a désigné à sa place Monsieur VALLAT Robert pour le représenter.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis soit deux titulaires et un suppléant.

*Il est demandé aux Conseillers Municipaux de voter pour désigner les propriétaires de biens fonciers non bâtis soit deux titulaires et un suppléant.*

Ensuite, le Conseil Municipal doit désigner des propriétaires forestiers soit deux titulaires et deux suppléants.

S'agissant d'une désignation, et non d'une élection comme les propriétaires de foncier non bâti, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection en bonne et due forme. Néanmoins, il est conseillé de procéder à un appel à candidatures afin de recenser les propriétaires souhaitant être désignés. Des articles sont parus dans les journaux locaux, illiwap, affichage ...

Ont fait acte de candidature :

Monsieur CHARROIN Jean Pierre - Les Aillards - DUNIERES

Monsieur CUOQ Jean Louis - 18 rue de Ville - DUNIERES

Monsieur PEYRARD Georges - La Combe de Berc - DUNIERES

Monsieur MOULIN Maurice - Les Hauts de Miramand - DUNIERES

Monsieur DUPLAY François pour le GF de Planchard - Le Fraisse - 517 route de La Bourlèche - SAINT VICTOR MALESCOURS

*Il est demandé au Conseil Municipal de désigner des propriétaires forestiers soit deux titulaires et deux suppléants.*

En clair, il convient de désigner

2 + 2 titulaires

1 + 2 suppléants

5 candidatures « extérieures » ont été reçues (les propriétaires forestiers pourront intégrer le collège des propriétaires fonciers non bâtis), il conviendra donc de désigner 2 conseillers municipaux...

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition de la commission comme suit :

Propriétaires fonciers non bâtis :

2 titulaires :

Monsieur CHARROIN Jean Pierre

Monsieur GOUY Pascal

1 suppléant :

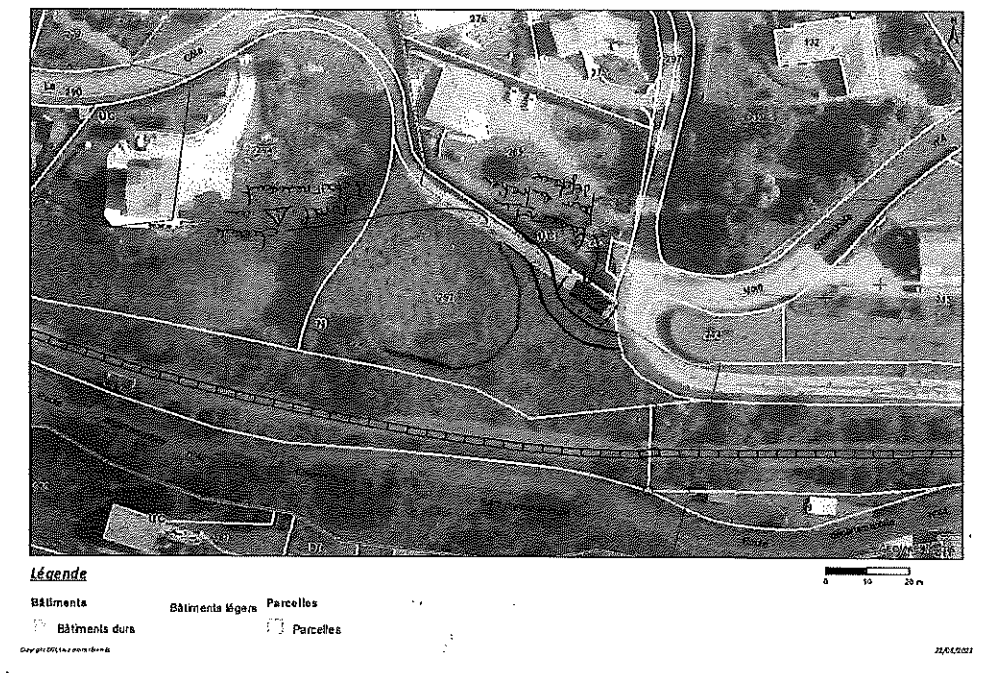
Monsieur MARCON Pierrick

Propriétaires forestiers :  
2 titulaires :  
Monsieur CUOQ Jean Louis  
Monsieur PEYRARD Georges  
2 suppléants :  
Monsieur DUPLAY François  
Monsieur MOULIN Maurice

### Déplacement d'un chemin rural à la Côte

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal que pour l'installation de la bâche incendie à la Côte il conviendra de déplacer le chemin rural qui longe la propriété GARNIER. Pour ce faire, il nécessaire de faire une enquête publique.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce déplacement et la mise en place de la procédure.*



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déplacer le chemin rural pour positionner la bâche incendie et valide le lancement d'une enquête publique.

### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Visite de l'école Jacques PREVERT à l'initiative de FIBOIS. Ce bâtiment intègre du bois local dans sa construction.
- Monsieur Le Maire rappelle que la réunion publique relative au PLU est fixée au 21.09.2021.

- Réflexion lancée sur une éventuelle rénovation de la Salle Duc de Joyeuse.
- Distribution cadeaux aux CM2 effectuée (5 entrées à la piscine, 5 entrées au cinéma et un livre d'activité).
- Avec le CCAS, un questionnaire d'analyse des besoins sociaux a été élaboré divers sujets sont évoqués : logement, jeunesse, mobilité, santé... Ce questionnaire sera anonyme est diffusé sur le site internet et dans les pages centrales de la future revue municipale.
- Mise en place d'une activité danse par le CROMS destinée aux plus de 60 ans à la rentrée de septembre.
- Sortie prochaine revue municipale avec encarts publicitaires.
- Prochain CM le jeudi 16.09.2021 à 20H

Fin de séance,

Fait à DUNIERES, le 16 juillet 2021

Le Maire

Pierre DURIEUX

